

Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
Et des Droits des Femmes
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le Président

Paris, le 16 juin 2015

N/Réf. : FV/15-189



Madame la Ministre,

Je tiens à attirer votre attention sur la situation difficile que connaissent actuellement les ex-hôpitaux locaux. En effet, des informations qui nous sont transmises, tant par nos délégués régionaux que par l'ANCHL, il ressort que plusieurs régions ont acté des décisions de fermeture d'unités de médecine ou de SSR, accélérant la conversion de ces établissements vers la seule activité d'EHPAD, et ce en raison notamment de la contraction des dotations budgétaires de ces établissements.

Et pourtant, notamment dans le cadre de l'engagement n°11 du Pacte territoire santé: « *adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers régionaux* » vous avez rappelé votre attachement au maintien d'une offre de soins reposant sur un maillage de proximité, et à une articulation de l'offre de soins primaires avec le dispositif hospitalier.

A cet égard, l'instruction de la DGOS du 17 juillet 2014 réaffirme le place prépondérante des hôpitaux de proximité sur leur territoire « ils contribuent à l'offre de soins de premier recours (...), ils jouent un rôle structurant dans leur territoire et constituent un point d'attractivité pour les médecins libéraux, (...) ils se positionnent comme acteurs majeurs dans l'organisation de parcours de soins ». Leur connaissance du territoire et de sa réalité, en fait également, des « interlocuteurs privilégiés des ARS dans la réflexion sur l'organisation des soins en proximité et sur l'organisation des parcours (...) notamment pour les personnes âgées ».

La loi de modernisation de notre système de santé reprend et amplifie ces orientations relatives aux soins de premier recours et nous nous en sommes réjoui.

Les décisions prises par les ARS, quelles qu'en soient les motifs, ne vont pas dans le sens de ces orientations. Elles anéantissent toute possibilité d'organisation de l'offre de soins locale. Elles sont un mauvais coup porté au dispositif de santé de proximité dans des territoires de plus en plus fragiles.

Je vous demande donc solennellement, au nom la FHF, et dans le respect des principes que nous avons partagé dans le cadre du pacte de confiance, de demander aux ARS de stopper les décisions de restructurations en cours, et de tout mettre en œuvre pour que des mesures d'appui territorial à ces établissements soient prises.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Frédéric VALLETOUX